



ROMANAIS

MAISON DU JUDO
89, avenue Adolphe Figueet
26100 Romans s/Isère
04 75 71 26 09 - 04 75 02 24 16

LES HORAIRES DES COURS SAISON 2022/2023

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Débutants 2017			15H45 / 16H45		
Débutants 2015/2016			10H30 / 11H30 ou 17H30 / 18H30		
Débutants 2014/2008		Eventuellement (2012) 17H15 / 18H45	14H / 15H30		
2 ^{ème} année 2015			ou 14H / 15H30	17H / 18H15	
Poussins 2014		ou 17H15 / 18H45	14H / 15H30		
Poussins 2013		17H15 / 18H45			
Benjamins 2011/2012	17H15 / 18H45		15H45 / 17H 15		
Benjamins2011 / Minimes 2010		17H20 / 18H50			17H20 / 18H50
Minimes 2009 / Cadets 2008		19H / 20H30			17H20 / 18H50
Adultes compétiteurs	Prépa physique: 17H30 / 18H45 Technique: 19H / 20h30		Randori: 19H / 20H30	Prépa physique: 17H30 / 18H45	Kata: 19H / 20H Randori: 20H / 21H
Adultes loisirs				20H / 21H45	
Jujitsu		20H / 21H45			
Taïso		18H50 / 19H50		18H50 / 19H50	
Judo santé		9H / 10H15			

LA COTISATION		LA LICENCE (signature préalable obligatoire)	
1 enfant -----	170€	Licence (dont 12€ de participation à la compétition)	54€
2 enfants -----	310€		
3 enfants -----	410€	Des compléments d'informations sur les assurances peuvent être consultés sur le panneau d'affichage dans le hall de la Maison du judo	
4 enfants -----	480€		
à partir des cours adulte(15ans) 1 adulte -----	200€		
----- 2 adultes	360€		
----- 3 adultes	480€		
1 enfant + 1 adulte	330€		
2 enfants + 1 adulte	430€		
3 enfants + 1 adulte	500€		
1 enfant + 2 adultes	460€		
2 enfants + 2 adultes	520€		
<ul style="list-style-type: none"> Un cours d'essai pour les débutants Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre du Dojo Romains Questionnaire de santé à remplir obligatoirement pour les mineurs et certificat médical pour les majeurs 		Eventuellement:	
		• Passeport	12€
		• Kimono:	
		En vente à partir de	30€
		Offert pour les enfants débutant 2016 à 2014	

Règlement intérieur

LICENCE FEDERALE : Obligatoire

Accepte l'adhésion à la Fédération Française de Judo et les conditions d'assurance.

Recommandations :

La régularité aux entraînements est **indispensable** pour la progression. Merci de prévenir le club en cas d'absence prolongée ou d'arrêt définitif.

Pour pratiquer le judo, il faut être adhérent au club et avoir réglé sa licence et sa cotisation au professeur en début d'année et **remplir le formulaire de santé ou un certificat médical (pour les majeurs et mineurs si besoin)**. Dès la première séance les feuilles doivent être déposés au club.

Les parents doivent amener les enfants **5 minutes avant** le début du cours (afin de démarrer à l'heure) et les récupérer rapidement après la fin (le club n'est plus responsable d'eux en dehors des horaires de cours). Le professeur répondra aux questions des parents soit avant, soit après le cours.

Tenue et hygiène du judoka :

Ongles propres et courts,

Port interdit d'objet métallique ou en plastique pouvant se montrer dangereux pour le partenaire,

Propreté parfaite du corps et du kimono (nettoyage après chaque utilisation),

Port obligatoire de chaussures adaptées (Tongues, Zooris) pour se déplacer du vestiaire à la salle.

Ne pas apporter d'objets de valeur.

Dans le cas contraire le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les parents ne peuvent assister aux cours, cela peut perturber la séance.

Attendre la fin du salut avant d'entrer pour aider les enfants à s'habiller.

Les copains, copines, frères, sœurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les vestiaires et ne doivent pas rester dans les gradins pendant les entraînements..

Photos :

Les photos prises lors des activités du club pourront être publiées dans les documents ou articles relatifs à la vie du club (sauf avis contraire)

Assurances :

En cas d'accident (même bénin), nécessitant un transport à l'hôpital lors d'une compétition (même loin), les professeurs (accompagnateurs) ne sont pas habilités à faire sortir les mineurs de l'hôpital. **Dans ce cas les parents doivent se déplacer afin de récupérer leur enfant.**

Si un enfant se blesse dans le cadre de l'activité judo **il est impératif de demander au professeur un imprimé de déclaration d'accident** (à remplir et à signer par les parents puis à remettre au professeur dans les 48 heures)

Pour tout complément d'information concernant l'assurance proposée avec la licence, veuillez consulter l'affichage dans le hall de la Maison du Judo.

Compétitions : (à partir de la 2^{ème} année)

Le club organise de nombreuses compétitions et rencontres ainsi que différents stages tout au long de l'année. Toute ces manifestations ne sont pas obligatoires mais fortement conseillées afin d'entretenir la motivation.

En cas de non-participation **il est impératif de prévenir** (même tardivement)

Pour participer aux compétitions, il est nécessaire de posséder un **passport en règle** (licence de l'année et certificat médical tamponné noté apte à la compétition).

Toutes les compétitions du club sont encadrées par un professeur du club mais il faut aussi parfois que certains parents accompagnent. Il est donc souhaitable que ce ne soit pas toujours les mêmes.

Au retour des compétitions, les enfants non accompagnés **doivent impérativement pouvoir joindre leurs parents** par téléphone pour préciser l'heure de retour et ne pas faire attendre les accompagnateurs.

Pour tous renseignements : Tél 04 75 02 24 16 ou 04 75 71 26 09

Mail : dojoromanais@free.fr

